



511, RUE CHAMPLAIN, DIEPPE (N.-B.) E1A 1P2

**ÉCOLE
MATHIEU-MARTIN**

TÉLÉPHONE: (506) 856-2770
TÉLÉCOPIEUR: (506) 856-2779

Date : 1^{er} octobre 2021

Code vestimentaire en vigueur pendant la journée scolaire et les activités parascolaires.

- Les décolletés plongeants sont à éviter.
- Les vêtements transparents doivent être accompagnés d'un vêtement opaque en dessous.
- Les vêtements doivent être exempts de messages violents, discriminatoires, indécents, vulgaires ou dégradants.
- Les culottes courtes et les robes doivent couvrir le fessier en entier et une partie de la cuisse.
- Les sous-vêtements doivent rester hors de vue.

Démarche à suivre si un élève ne respecte pas le code vestimentaire:

1. Un membre de la direction rencontre l'élève le plus rapidement possible et lui demande de se couvrir.
2. Si l'élève ne respecte pas la directive de la direction, il sera suspendu à l'externe et une communication avec les parents aura lieu avant la réintégration de l'élève.